



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE : DPDRL200052 AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #08-2004

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées que conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi, les citoyens de la Municipalité de Sainte-Érène peuvent soumettre par écrit leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL200052 sur le lot numéro 4 920 490.

Nature de la demande :

Permettre qu'une rue projetée n'ait pas de cercle de virage avec une emprise de 30,00 mètres dans les zones à dominances résidentielles.

Permettre que des terrains sans réseau situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation n'est pas les dimensions et superficies minimales de 3 000,00 m², largeur minimale mesurée à la ligne avant de 45,00 mètres, largeur minimale mesurée à la marge avant 50,00 mètres et une profondeur minimale moyenne de 60,00 mètres.

Raison de la demande :

La réglementation d'urbanisme prévoit que des terrains sans réseau situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation n'est pas les dimensions et superficies minimales de 3 000,00 m², largeur minimale mesurée à la ligne avant de 45,00 mètres, largeur minimale mesurée à la marge avant 50,00 mètres et une profondeur minimale moyenne de 60,00 mètres. Le lot projeté 6 382 169 qui sera vendu aux propriétaires du 4 920 227 a une superficie de 814,90 m², une largeur de 19,83 m à la ligne et à la marge avant et une profondeur de 41,13 mètres et il sera adjacent à une rue privée lotie comme exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le résidu, le lot 6 382 170, est la rue qui est projetée au plan de zonage et plan d'urbanisme de la municipalité. Elle n'aura pas de cercle de virage, son emprise est de 19,83 mètres au bout de la rue au lieu de 30,00 mètres.

Les commentaires doivent être reçus à la municipalité au plus tard 15^e jours suivant la publication de cet avis et peuvent être transmis :

- **par courriel :**
steirene@mrcmatapedia.quebec
- **par la poste :**
Municipalité de Sainte-Érène
362, rue de la Fabrique,
Sainte-Érène(QC)
G0J 2P0

Le conseil municipal présentera la demande de dérogation mineure lors de la séance du 8 septembre 2020 19h30 à la salle municipale de Sainte-Érène situé au 362, rue de la Fabrique.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 14 AOÛT 2020.



Sophie Bouchard
Directrice générale et secrétaire-trésorière